

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce vingt quatrième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un, formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Boudreault à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Sophie Bourassa-Rheault
Francis Dostaler
Elisabeth Paquin
Kim St-Jacques
David Lafrance
Denis Boudreault
Julie Saulnier
Jean-Michel Hamelin
Luc Massicotte
Pierre Soucy

Représentante des enseignants
Représentant du personnel d'encadrement
Représentante des professionnels
Représentante du personnel de soutien
Représentant des parents – District 1
Représentant des parents – District 3
Représentante des parents – District 4
Représentant des parents – District 5
Représentant de la communauté
Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATRICE

Rosemarie Boucher

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice du Service des ressources
financières

ABSENCES MOTIVÉES

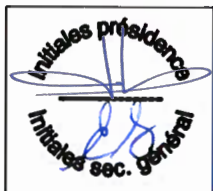
Myriam Beauchamp
Louis Brunelle
Annie Dubois
Franco Tomas

Représentante de la communauté
Représentant de la communauté
Représentante des directions d'établissement
Représentant de la communauté

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Denis Boudreault, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

29-CA/21-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE SOUCY, ADMINISTRATEUR,
d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance.

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2021

30-CA/21-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR,
de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance
ordinaire du 27 octobre 2021 et de l'adopter tel que rédigé.

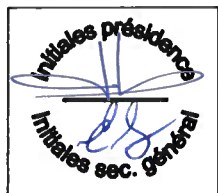
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 2021

31-CA/21-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR,
de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement
de la séance ordinaire du 27 octobre au 11 novembre 2021 et de l'adopter tel que
rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

4.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de gouvernance et d'éthique : le procès-verbal de la rencontre du 10 septembre 2021 a été déposé.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La rencontre préparatoire du conseil d'administration a eu lieu vendredi dernier.
- Assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaire du Québec (FCSSQ) :
 - Le projet de plan stratégique a été approuvé.
 - La proposition d'inclure les vice-présidents des centres de services scolaires à la fédération été rejetée.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Situation Covid – état de situation et tests rapides :
 - Rencontre avec le sous-ministre et la santé publique la semaine dernière au sujet des tests rapides.
 - Bilan à ce jour : 16 tests rapide dont 1 positif, 3 membres du personnel en retrait et environ 15 élèves en isolement à notre centre de services.
 - Vaccination des 5-12 ans en déploiement. Il y a environ 20 écoles ciblées pour la vaccination.
 - Les parents peuvent prendre rendez-vous pour la vaccination à la Bâtisse industrielle.



- Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – Mise à jour du Plan d'action 2020-2022 :

Ce point sera traité à l'ordre du jour de ce soir.

- Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) – Suivi des travaux :

Rencontre entre Laurent Cabana et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Une représentante du gouvernement a été nommée expressément pour ce dossier : madame Isabelle Tremblay.

Présentation du CSAD au comité de vérification du 19 janvier prochain.

Proposition d'un comité plénier le 26 janvier 2022 afin de présenter le plan stratégique, le projet d'entente et le contrat de gestion.

- Demande de partenariat à la Ville de Trois-Rivières pour l'ajout ou la mise à niveau d'infrastructures (Collège de l'Horizon, Chavigny et CFP Bel-Avenir) :

La Ville pourrait nous aider à rehausser nos infrastructures, notamment pour le Collège de l'Horizon et l'école secondaire Chavigny.

- Correspondance du MEQ pour autoriser le déficit :

Autorisation du déficit de 1,4 M\$.

- Suivi au plan d'action du Vérificateur général du Québec (VGQ) :

Document déposé.

Le dernier élément qui reste à régler est d'inclure les recommandations du VGQ à notre Politique de dotation.

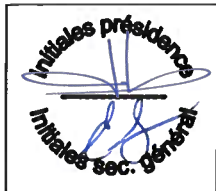
- Déploiement des lecteurs CO₂ :

Les lecteurs ont été reçus la semaine dernière. L'installation débute demain.

- Plainte de l'Office québécois de la langue française (OQLF) :

Nous avons reçu une plainte au sujet de l'utilisation de l'application Seesaw.

Le plan d'action proposé à l'OQLF est approuvé. Nous allons cesser l'utilisation au 23 décembre 2021.



- Plusieurs rencontres du comité consultatif de gestion / coordination :
CCG de coordination pour traiter, notamment, le sujet de la Covid : 2 et 16 novembre.
- CoP FGA, Cop A et B au secondaire (Communauté de pratique) :
Nous avons lancé les CoP au cours des dernières semaines. Nous sommes engagés dans ce projet depuis 3 ans.

9 CoP actives en ce moment. Presque tous nos gestionnaires vont en faire partie.

Dossiers proximité :

- Calendrier des entrevues finalisé pour la deuxième cohorte de relève (25 candidats) :
Les entrevues débuteront bientôt et seront faites par le directeur général et les directeurs généraux adjoints.
- Rencontre CRP (comité des relations professionnelles) :
Proposition de l'échéancier de planification des effectifs des cadres 2022-2023 au CRP. Il sera présenté au comité des ressources humaines le 1^{er} décembre prochain.
- Participation à une conférence pour l'ensemble des professionnels du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy – mot de bienvenue :
Conférence de Serge Marquis pour les centres de services scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy.

Nous avons libéré les professionnels une demi-journée pour leur permettre d'y assister.

Dossier public :

- Plusieurs entrevues dans les médias : situations CSAD, vaccination, nouvelles mesures sanitaires, fusion du Collège de l'Horizon et de l'Académie les Estacades, taux de diplomation.



Dossiers politiques :

- Assemblée générale extraordinaire de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) pour l'adoption des règlements généraux et inclure les vice-présidents aux assemblées générales :

Les 5 centres de services scolaires de la région étaient en accord avec le projet d'intégrer les vice-présidents à la FCSSQ. Ce sera rediscuté ultérieurement, notamment lors de rencontres entre les présidents et directeurs généraux.

- Association des directions générales et des directions générales adjointes des centres de services scolaires du Québec (ADGSQ) – Présentation du profil de compétences pour les directions générales :

Profil de compétences élaboré par un représentant de l'association et des directeurs généraux.

- Assemblée générale annuelle – Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) :

27 octobre 2021.

- Conseils d'administration du CÉGEP et d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDÉ) :

23 novembre 2021.

- Comité communauté intelligente :

Participent également à ce comité la Ville de Trois-Rivières et le CIUSSS. Objectif : croiser les planifications stratégiques de ces organisations et travailler des éléments communs. Prochaine rencontre en janvier.

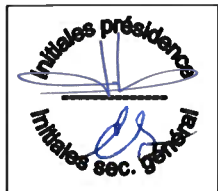
- Lettre de félicitations pour les maires/mairesse élu(e)s :

Les lettres sont parties hier le 23 novembre.

Nous prendrons rendez-vous avec les mairesses et maires pour les rencontrer cette année pour voir comment nous pouvons collaborer ensemble.

- Conférence de presse Desjardins :

Conférence de presse à Champlain pour annoncer l'ensemble des projets qui ont pu être réalisés grâce aux sommes amassées via le Grand Défi Desjardins.



7.2. REDDITION DE COMPTES

Rien de particulier dans la documentation soumise.

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1. Gouvernance et éthique

Le document « L'intelligence collective » de l'École nationale d'administration publique a été analysé.

Le sondage avait été fait en avril dernier. Le constat est que la situation a évolué depuis le sondage qui est, somme toute, positif.

8.2. Ressources humaines

Rencontre ce midi pour préparer l'ordre du jour du 1^{er} décembre.

L'évaluation de la direction générale sera discutée lors d'une 2^e rencontre dédiée à ce sujet.

8.3. Vérification

Aucun.

9.1. FUSION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE LES ESTACADES ET DU COLLÈGE DE L'HORIZON

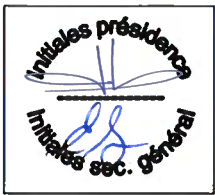
Questions des administrateurs sur l'impact de cette fusion sur les coûts du transport scolaire et la planification des effectifs du personnel d'encadrement.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Document déposé lors de la séance d'information du 12 octobre 2021
- Résolutions des conseils d'établissement du Collège de l'Horizon et de l'Académie les Estacades
- Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école
- Résolution

32-CA/21-11-24

CONSIDÉRANT l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique relatif à l'obligation pour un centre de services scolaire d'adopter une politique de maintien et de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;



CONSIDÉRANT l'article 217 de la Loi sur l'instruction publique mentionnant que le centre de services scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités du centre de services scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi;

CONSIDÉRANT la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement de l'Académie les Estacades portant le numéro 51-CE/21-06-09;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement du Collège de l'Horizon portant le numéro 651-CÉ-160621;

CONSIDÉRANT la consultation publique menée conformément à cette Politique et le constat que ce projet ne soulève pas d'enjeux;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire d'offrir une offre de service répondant aux besoins de sa clientèle et du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de modifier les ordres d'enseignement de l'Académie les Estacades et du Collège de l'Horizon à compter de l'année scolaire 2022-2023 de la façon suivante :

- Présecondaire et 1^{re} année du 1^{er} cycle du secondaire dans la bâtisse actuellement identifiée comme étant le Collège de l'Horizon;
- 2^e année du 1^{er} cycle et 2^e cycle du secondaire dans la bâtisse actuellement identifiée comme étant l'Académie les Estacades;

de modifier en conséquence le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 dans le cadre de sa préparation.

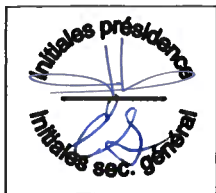
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS

Un administrateur demande si le ministère nous demande de dédier des sommes empruntées à des projets particuliers.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Lettre de monsieur Pierre-Luc Pouliot, directeur général par intérim du financement du ministère de l'Éducation, du 19 octobre 2021
- Résolution



33-CA/21-11-24

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 726 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

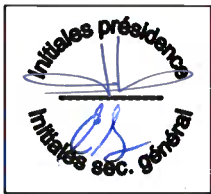
CONSIDÉRANT QUE, le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

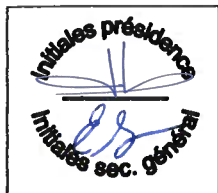
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE SOUCY, ADMINISTRATEUR,

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 726 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions



aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêts de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- Le président;
 - Le directeur général;



La direction générale adjointe;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1. SUIVI AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2020-2022 DU PEVR

Chaque service a été rencontré en octobre pour la présentation de son plan d'action.

Quelques moyens ont dû être ajoutés même si le plan d'action initial de chaque service a été élaboré pour 2 ans. Par exemple, les équipements audio-visuels et les lecteurs CO₂ sont prescrits par le MEQ; donc nous n'avons pas le choix d'ajouter des éléments.

10.2. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – NOVEMBRE 2021

Présentation par le directeur général de certains éléments.

Les administrateurs proposent d'ajouter des perspectives, des éléments comparatifs, afin de mieux analyser les indicateurs.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

12. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 14, DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

DENIS BOUDREAUULT
PRÉSIDENT

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE